

PARLEMENT EUROPÉEN

2004



2009

Commission de la culture et de l'éducation

27.11.2007

PE398.378v01-00

AMENDEMENTS 1-124

Projet de rapport

(PE393.988v01-00)

Guy Bono

Les industries culturelles dans le cadre de la stratégie de Lisbonne
(2007/2153(INI))

Proposition de résolution

Amendement déposé par Katerina Batzeli

Amendement 1

Visa 3

- vu les conclusions du Conseil "Éducation, jeunesse et culture", des 13 et 14 novembre 2006 et des 24 et 25 mai 2007, le document 9021/07 du Conseil, *ainsi que la résolution de ce même Conseil du 16 novembre 2007 relative à un Agenda européen de la culture (document 14485/07)*,

Or. el

Amendement déposé par Ruth Hieronymi

Amendement 2

Visa 3 bis (nouveau)

- *vu la décision du Conseil du 18 mai 2006 relative à la conclusion de l'accord sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles (convention de l'Unesco sur la diversité culturelle)*,

Or. de

AM\696239FR.doc

PE398.378v01-00

Amendement déposé par Ruth Hieronymi

Amendement 3

Visa 2 bis (nouveau)

- ***vu sa résolution du 13 mars 2007 relative à la gestion collective transfrontière du droit d'auteur et des droits voisins dans le domaine des services licites de musique en ligne,***

Or. de

Amendement déposé par Guy Bono

Amendement 4

Considérant 5 bis (nouveau)

- ***vu sa résolution du 15 janvier 2004 sur un cadre communautaire pour les sociétés de gestion collective dans le domaine du droit d'auteur et des droits voisins,***

Or. fr

Amendement déposé par Guy Bono

Amendement 5

Considérant A

- A. considérant que la culture est autant un bien public et une fin en soi pour l'épanouissement de l'individu et de la société qu'un instrument contribuant à la croissance économique, à l'emploi et aussi à la cohésion sociale et au développement régional et local, comme le démontrent des études scientifiques récentes, notamment ***l'étude conduite par KEA European Affairs pour la Commission Européenne sur l'économie de la culture en Europe,***

Or. fr

Amendement déposé par Ruth Hieronymi

Amendement 6

Considérant A bis (nouveau)

- A bis. considérant que les industries culturelles ne pourraient exister ni renforcer la valeur de l'Europe sur les plans culturel et économique sans l'apport permanent de nouveaux contenus, dans tous les domaines artistiques, par une communauté florissante de créateurs, tels que les cinéastes, les compositeurs, les auteurs, les***

artistes plasticiens et les concepteurs,

Or. en

Amendement déposé par Guy Bono

Amendement 7

Considérant B

- B. Considérant comme industries culturelles, les industries qui ajoutent aux œuvres de l'esprit une plus value de caractère économique qui génère en même temps des valeurs nouvelles, pour les individus et pour les sociétés, ***incluant*** les industries traditionnelles comme le cinéma, la musique, et l'édition ***ainsi que les jeux vidéos,***

Or. fr

Amendement déposé par Maria Badia i Cutchet

Amendement 8

Considérant B

- B. considérant que sont des industries culturelles les industries qui ajoutent aux œuvres de l'esprit une plus-value de caractère économique qui génère en même temps des valeurs nouvelles, pour les individus et pour les sociétés, les industries traditionnelles comme le cinéma, la musique, ***le théâtre*** et l'édition, ainsi que les médias et les industries du secteur créatif (mode, design), du tourisme, des arts et de l'information,

Or. es

Amendement déposé par Guy Bono

Amendement 9

Considérant B bis (nouveau)

- B bis. considérant les industries du secteur créatif comme les industries produisant des biens non culturels mais dont la culture représente un apport , incluant les activités de mode, de design, de conceptions de produits, d'architecture et de publicité ; considérant l'importance d'autres secteurs qui ne sont pas des industries créatives mais s'en rapprochent, comme le tourisme et le sport,***

Or. fr

Amendement déposé par Erna Hennicot-Schoepges

Amendement 10

Considérant B bis (nouveau)

B bis. considérant, selon la définition donnée par l'UNESCO, que les industries culturelles englobent tous les secteurs conjuguant la création, la production et la commercialisation de biens et de services dont la particularité réside dans l'intangibilité de leurs contenus à caractère culturel, généralement protégés par le droit d'auteur,

Or. fr

Amendement déposé par Ruth Hieronymi

Amendement 11

Considérant C

C. considérant cependant qu'une plus grande reconnaissance, ***la garantie d'un statut juridique particulier*** et un plus grand soutien sont nécessaires pour aider les industries culturelles et créatives à délivrer leur entière contribution aux objectifs de la stratégie de Lisbonne,

Or. de

Amendement déposé par Christa Prets

Amendement 12

Considérant C

C. considérant cependant qu'une plus grande reconnaissance et un plus grand soutien ***de l'ensemble des industries culturelles et créatives ainsi que des divers artistes*** sont nécessaires pour aider ***ces secteurs*** à délivrer leur entière contribution aux objectifs de la stratégie de Lisbonne,

Or. de

Amendement déposé par Maria Badia i Cutchet

Amendement 13

Considérant C

C. considérant cependant qu'une plus grande reconnaissance et un plus grand soutien sont nécessaires pour aider les industries culturelles et créatives à ***se développer***

pleinement et à apporter également leur (*suppression*) contribution aux objectifs de la stratégie de Lisbonne,

Or. es

Amendement déposé par Guy Bono

Amendement 14
Considérant C

- C. considérant cependant qu'une plus grande reconnaissance et un plus grand soutien sont nécessaires pour aider les industries culturelles et créatives, ***et plus particulièrement les microentreprises et les petites et moyennes entreprises, compte tenu de leur rôle incontesté de moteur de la croissance, de la création d'emplois et de l'innovation,*** à délivrer leur entière contribution aux objectifs de la stratégie de Lisbonne,

Or. en

Amendement déposé par Katerina Batzeli

Amendement 15
Considérant C

- C. considérant cependant qu'une plus grande reconnaissance et un plus grand soutien sont nécessaires pour aider les industries culturelles et créatives à délivrer leur entière contribution aux objectifs de la stratégie de Lisbonne, ***ce qui exige des investissements nettement plus élevés et visant des objectifs clairs, ainsi qu'un renforcement des mesures d'incitation à l'accès et à l'action dans ces domaines,***

Or. el

Amendement déposé par Marianne Mikko

Amendement 16
Considérant D

- D. considérant que les industries culturelles produisent et diffusent une large gamme de contenus qui informent, éduquent et divertissent les citoyens et ***que*** l'Union européenne doit jouer son rôle de régulateur ***de ces contenus en garantissant une rémunération juste et appropriée aux créateurs de contenu original grâce à une protection adéquate et efficace du droit d'auteur et des droits voisins, tout en veillant à assurer la viabilité des industries culturelles européennes,***

Or. en

Amendement déposé par Maria Badia i Cutchet

Amendement 17
Considérant D

- D. considérant que les industries culturelles produisent et diffusent une large gamme de contenus qui informent, éduquent et divertissent les citoyens, ***qu'elles reposent de plus en plus sur les nouvelles technologies et les nouveaux formats numériques et audiovisuels*** et ***que*** l'Union européenne doit jouer son rôle ***de stimulation et de régulation à l'égard de ces contenus et formats,***

Or. es

Amendement déposé par Ruth Hieronymi

Amendement 18
Considérant D

- D. considérant que les industries culturelles produisent et diffusent une large gamme de contenus qui informent, éduquent et divertissent les citoyens et sur lesquels ***les États membres et*** l'Union européenne ***doivent*** jouer ***leur rôle de régulateurs,***

Or. de

Amendement déposé par Katerina Batzeli

Amendement 19
Considérant E

- E. considérant qu'au sein de la société contemporaine de l'information ***et de la technologie numérique*** émergent de nouvelles formes de production, de distribution et de consommation qui génèrent de nouveaux produits et services culturels qui doivent être protégés contre le piratage ***et qui, plus généralement, exigent que l'on trouve des modèles opérationnels et économiques garantissant que les produits à contenu culturel ne seront pas transformés en marchandises ordinaires, ce qui leur ferait perdre leur qualité de biens publics,***

Or. el

Amendement déposé par Maria Badia i Cutchet

Amendement 20
Considérant E

E. considérant qu'au sein de la société contemporaine de l'information émergent de nouvelles formes de production, distribution et de consommation qui **offrent de nouvelles possibilités pour améliorer l'accès aux contenus, et favoriser leur ouverture et leur diversification et qui** génèrent de nouveaux produits et services culturels qui doivent être protégés contre le piratage,

Or. es

Amendement déposé par Guy Bono

Amendement 21
Considérant E bis (nouveau)

E bis. Considérant que les produits et services culturels ont des spécificités qui les distinguent des autres produits et services, lesquelles doivent être prises en compte dans l'élaboration et la mise en oeuvre des politiques de l'Union européenne,

Or. fr

Amendement déposé par Henri Weber

Amendement 22
Considérant E bis (nouveau)

E bis. considérant qu'une protection adéquate et efficace des droits d'auteur et droits voisins est un outil essentiel pour les créateurs afin de leur permettre d'être justement rémunérés pour leurs efforts créatifs et dans le cadre de l'exploitation commerciale faite de leurs œuvres, et considérant que cette protection est dès lors indispensable à la survie des industries culturelles,

Or. fr

Amendement déposé par Ruth Hieronymi

Amendement 23
Considérant F

F. considérant ***que les industries culturelles et la communauté des créateurs contribuent*** à la promotion de la diversité culturelle, à la démocratisation de l'accès à la culture, à

l'identité et à l'intégration européenne,

Or. en

Amendement déposé par Marie-Hélène Descamps

Amendement 24

Considérant F

- F. considérant la contribution *essentielle* des industries culturelles à la promotion de la diversité culturelle, à la démocratisation de l'accès à la culture, à l'identité et à l'intégration européenne,

Or. fr

Amendement déposé par Guy Bono

Amendement 25

Considérant F

- F. considérant la contribution des industries culturelles à la promotion de la diversité culturelle, *à la garantie du choix du consommateur, à l'augmentation de la diversité de l'entrepreneuriat*, à la démocratisation de l'accès à la culture, à l'identité et à l'intégration *européennes, et au dialogue interculturel*,

Or. en

Amendement déposé par Christa Prets

Amendement 26

Considérant F

- F. considérant *que les* industries culturelles *contribuent* à la promotion de la diversité culturelle *et du dialogue interculturel*, à la démocratisation de l'accès à la culture, *ainsi qu'à* l'identité et à l'intégration européenne,

Or. de

Amendement déposé par Maria Badia i Cutchet

Amendement 27

Considérant F

F. considérant la contribution des industries culturelles à la promotion de la diversité culturelle, à la démocratisation de l'accès à la culture, à l'identité et à l'intégration européenne, *ainsi qu'à l'économie,*

Or. es

Amendement déposé par Katerina Batzeli

Amendement 28

Considérant F bis (nouveau)

F bis. considérant que les industries culturelles contribuent fortement au développement et à la cohérence locaux et régionaux, parce qu'elles constituent un pôle d'attraction pour des investissements dans le tourisme, qu'elles créent de nouvelles catégories de marchandises et de services "à caractère local" et que, en créant de nouveaux emplois et des possibilités de développement économique, elles évitent la marginalisation sociale de régions éloignées ou défavorisées,

Or. el

Amendement déposé par Marie-Hélène Descamps

Amendement 29

Considérant F bis (nouveau)

F bis. considérant que les auteurs sont également à la base des activités des industries culturelles et qu'il convient en conséquence de leur fournir un environnement économique, juridique et social propre à assurer le développement de leur potentiel de créativité,

Or. fr

Amendement déposé par Maria Badia i Cutchet

Amendement 30

Considérant G

G. considérant qu'il est nécessaire de lier étroitement la culture à l'éducation et à la formation en vue du renforcement des capacités de production et de création du

secteur culturel *et que les attentes des professionnels qualifiés de ce secteur peuvent être déçues si la demande de main d'oeuvre n'est pas suffisante au moment où ils achèvent leurs études artistiques,*

Or. es

Amendement déposé par Claire Gibault et Ignasi Guardans Cambó

Amendement 31

Considérant I

- I. considérant *que* les aides *des États membres et de l'Union européenne, ainsi que les mesures d'encouragement et de soutien au* secteur créatif *sont un élément essentiel, parmi d'autres, des politiques en faveur du secteur créatif européen,*

Or. es

Amendement déposé par Ruth Hieronymi

Amendement 32

Considérant I

- I. considérant *que* les aides de l'État et les subventions pour le secteur créatif *doivent être perçues* comme des investissements et non comme un luxe, *et qu'elles doivent être évaluées tant en fonction des règles communautaires en matière de concurrence que de l'article 151 du traité CE et de la convention de l'Unesco sur la protection de la diversité culturelle,*

Or. de

Amendement déposé par Guy Bono

Amendement 33

Considérant I

- I. considérant les aides de l'Etat et les subventions pour le secteur créatif comme des investissements et non comme un luxe, *notamment parce qu'elles protègent et promeuvent les créateurs et leurs œuvres,*

Or. fr

Amendement déposé par Christa Prets

Amendement 34

Considérant I

- I. considérant **que** les aides de l'État et les subventions pour le secteur créatif **doivent être perçues** comme des investissements et non comme un luxe, **et qu'elles apportent par ailleurs une valeur ajoutée à la société,**

Or. de

Amendement déposé par Maria Badia i Cutchet

Amendement 35

Considérant I

- I. considérant les aides de l'Etat et les subventions pour le secteur créatif comme des investissements **dans les ressources humaines** et non comme **des dépenses à fonds perdus,**

Or. es

Amendement déposé par Marie-Hélène Descamps

Amendement 36

Considérant J

- J. considérant qu'il est nécessaire de soutenir davantage les petites et les microentreprises, **la stimulation de leurs réseaux,** ainsi que les travailleurs individuels qui contribuent massivement à la création des richesses (**suppression**),

Or. fr

Amendement déposé par Maria Badia i Cutchet

Amendement 37

Considérant J

- J. considérant qu'il est nécessaire de soutenir davantage les petites et les microentreprises ainsi que les travailleurs **indépendants** qui contribuent (**suppression**) à la création des richesses dans une économie dont la croissance n'implique pas nécessairement l'existence d'organisations de grande envergure qui ont tendance à se focaliser sur l'activité la plus rentable, à savoir la distribution culturelle (édition, distribution, marketing), **et, par conséquent, de soutenir aussi** la prolifération de structures moins

complexes et la stimulation de leurs réseaux;

Or. es

Amendement déposé par Guy Bono

Amendement 38

Considérant J bis (nouveau)

J bis. considérant qu'il convient d'encourager les investissements privés et publics ainsi que le mécénat dans le secteur culturel,

Or. fr

Amendement déposé par Guy Bono

Amendement 39

Considérant J ter (nouveau)

J ter. considérant que la concentration dans le secteur des industries culturelles constitue un risque pour la diversité et l'offre de biens culturels aux consommateurs,

Or. fr

Amendement déposé par Guy Bono

Amendement 40

Considérant J quater (nouveau)

J quater. considérant que la créativité est une condition du développement de l'innovation en Europe et que les entreprises technologiques européennes gagneraient à travailler en symbiose avec les créateurs dans le cadre de pôles d'entreprises (« clusters »),

Or. fr

Amendement déposé par Guy Bono

Amendement 41

Considérant J quinquies (nouveau)

J quinquies. considérant l'importance de l'esthétique dans le développement de nouveaux

produits industriels,

Or. fr

Amendement déposé par Guy Bono

Amendement 42

Considérant J sexies (nouveau)

J sexies. considérant qu'il est nécessaire de soutenir davantage les petites entreprises et les micro-entreprises ainsi que les travailleurs individuels qui contribuent massivement à la création des richesses dans une économie et qu'il convient d'aider les créateurs à développer leur formation d'entrepreneurs de la création et de les encourager à vivre de leur créativité,

Or. fr

Amendement déposé par Guy Bono

Amendement 43

Considérant J septies (nouveau)

J septies. Considérant que la croissance économique n'implique pas nécessairement l'existence d'organisations de grande envergure qui ont tendance à se focaliser sur l'activité la plus rentable, à savoir la distribution culturelle (édition, distribution, commercialisation), mais au contraire, la prolifération de structures moins complexes et la stimulation de leurs réseaux,

Or. fr

Amendement déposé par Ignasi Guardans Cambó

Amendement 44

Considérant J bis (nouveau)

J bis. considérant que le morcellement du secteur créatif en Europe, qui ne peut s'expliquer qu'en partie par des raisons linguistiques ou des raisons d'identité nationale, ainsi que l'absence d'industries culturelles ayant une dimension réellement européenne peuvent constituer un obstacle au rôle qui revient à l'Europe dans le monde, en matière culturelle,

Or. es

Amendement déposé par Maria Badia i Cutchet

Amendement 45

Paragraphe 1

1. se déclare satisfait de ce que le Conseil et la Commission s'apprêtent à reconnaître le rôle central joué par la culture et la créativité en tant que facteurs importants pour ***promouvoir la citoyenneté européenne, rapprocher la culture des citoyens et*** atteindre les objectifs de la stratégie de Lisbonne, qui seront ainsi considérées comme au cœur du projet européen,

Or. es

Amendement déposé par Ignasi Guardans Cambó

Amendement 46

Paragraphe 1

1. se déclare satisfait de ce que le Conseil et la Commission s'apprêtent à reconnaître le rôle central joué par la culture et la créativité en tant que facteurs importants pour atteindre les objectifs de la stratégie de Lisbonne, ***leur conférant ainsi une importance accrue dans l'édification*** du projet européen,

Or. es

Amendement déposé par Katerina Batzeli

Amendement 47

Paragraphe 1 bis (nouveau)

- 1 bis. souligne que, dans le cadre de l'"économie post-industrielle" actuelle, la compétitivité de l'Union devra prendre appui notamment sur les domaines de la culture et de la créativité; dans ce cadre, invite la Commission et les États membres à se donner pour priorité des politiques qui soient centrées non seulement sur l'innovation commerciale, mais aussi sur l'innovation dans les actions culturelles et l'économie créative;***

Or. el

Amendement déposé par Christa Prets

Amendement 48

Paragraphe 2

2. invite le Conseil et la Commission à clarifier ce qui constitue une vision européenne de la culture, de la créativité et de l'innovation, à élaborer ***des mesures politiques structurées*** pour ***favoriser*** le développement ***effectif*** des industries créatives européennes et à ***les*** insérer dans le cadre d'une véritable stratégie européenne pour la culture,

Or. de

Amendement déposé par Katerina Batzeli

Amendement 49

Paragraphe 2

2. invite le Conseil et la Commission à clarifier ce qui constitue une vision européenne de la culture, de la créativité et de l'innovation et à élaborer une politique structurée pour le développement des industries créatives européennes et à l'insérer dans le cadre d'une véritable stratégie européenne pour la culture; ***estime qu'une priorité majeure, à cette fin, consiste à définir l'identité même du secteur des industries et entreprises culturelles;***

Or. el

Amendement déposé par Ignasi Guardans Cambó

Amendement 50

Paragraphe 3 bis (nouveau)

- 3 bis. demande à la Commission et au Haut Représentant pour la politique étrangère et de sécurité de prendre mieux et davantage en compte la dimension culturelle de la réalité européenne et, plus particulièrement, les industries culturelles et les créateurs, dans les relations extérieures de l'Union européenne ainsi que dans le cadre de la politique européenne de voisinage et dans les grands forums de dialogue avec d'autres régions du monde;***

Or. es

Amendement déposé par Helga Trüpel

Amendement 51
Paragraphe 4

supprimé

Or. en

Amendement déposé par Claire Gibault

Amendement 52
Paragraphe 4

supprimé

Or. fr

Amendement déposé par Maria Badia i Cutchet

Amendement 53
Paragraphe 4

4. considère que l'essor des industries culturelles dépend d'une large mesure ***de la possibilité de garantir la*** mobilité transfrontalière (***suppression***) et réitère à cet égard ses demandes formulées dans sa résolution précitée sur le statut social des artistes,

Or. es

Amendement déposé par Guy Bono

Amendement 54
Paragraphe 4

4. considère que l'essor des industries culturelles dépend d'une large mesure des possibilités d'une mobilité transfrontalière ***des opérateurs culturels*** sans heurts et réitère à cet égard ses demandes contenues dans sa résolution précitée sur le statut social des artistes;

Or. fr

Amendement déposé par Christa Prets

Amendement 55

Paragraphe 4

4. considère que l'essor des industries culturelles dépend dans une large mesure des possibilités d'une mobilité transfrontalière sans heurts, ***que les problèmes relatifs au mandat d'arrêt européen doivent dès lors être appréhendés et des réglementations concrètes en la matière définies***, et réitère à cet égard ses demandes formulées dans sa résolution précitée sur le statut social des artistes,

Or. de

Amendement déposé par Ruth Hieronymi

Amendement 56

Paragraphe 5

5. accueille favorablement l'idée ***d'accroître la mobilité des personnes, produits et services de la création et invite la Commission à lui présenter un livre vert dans ce domaine qui reflète la particularité du secteur, à savoir proposer des biens qui soient à la fois culturels et économiques***;

Or. de

Amendement déposé par Guy Bono

Amendement 57

Paragraphe 5

5. accueille favorablement l'idée de la création, ***dans le respect des règles et principes de la convention de l'Unesco précitée***, d'un marché intérieur pour les personnes, produits et services de la création et invite la Commission à lui présenter un livre vert dans ce domaine;

Or. fr

Amendement déposé par Katerina Batzeli

Amendement 58

Paragraphe 5

5. accueille favorablement l'idée de la création d'un marché intérieur pour les personnes, produits et services de la création et invite la Commission à lui présenter un livre vert

dans ce domaine, *incluant les répercussions sur le marché intérieur de la mise en oeuvre de la Convention de l'UNESCO sur la diversité culturelle;*

Or. el

Amendement déposé par Katerina Batzeli

Amendement 59

Paragraphe 5 bis (nouveau)

5 bis. *souligne la nécessité d'élaborer un modèle social et économique qui offre un filet de sécurité approprié aux entrepreneurs créatifs, surtout à ceux d'entre eux qui sont indépendants, dans les domaines de la culture et de l'économie créative, domaines où les taux d'emploi à temps partiel sont jusqu'à présent élevés et les conditions de travail peu stables;*

Or. el

Amendement déposé par Ivo Belet

Amendement 60

Paragraphe 5 bis (nouveau)

5 bis. *estime qu'une gestion transfrontière collective, bien organisée, des droits d'auteur et des droits voisins est essentielle pour l'exploitation optimale du potentiel créatif;*

Or. nl

Amendement déposé par Ivo Belet

Amendement 61

Paragraphe 5 ter (nouveau)

5 ter. *rappelle à la Commission qu'il a adopté le 13 mars 2007 une résolution sur la gestion collective transfrontière du droit d'auteur et des droits voisins dans le domaine des services licites de musique en ligne et demande une approche communautaire qui tienne compte des spécificités de l'ère numérique, de la préservation de la diversité culturelle européenne, des parties prenantes dont le rôle est modeste et des répertoires locaux, sur la base du principe de l'égalité de traitement;*

Or. nl

Amendement déposé par Claire Gibault et Ignasi Guardans Cambó

Amendement 62
Paragraphe 6

supprimé

Or. es

Amendement déposé par Guy Bono

Amendement 63
Paragraphe 7

7. demande, ***en attendant***, à la Commission de ***systematiser*** rapidement la pleine application de l'article 151, paragraphe 4, du traité CE afin que la culture et le secteur culturel soient pris en considération dans toutes les autres politiques communautaires, ***notamment celles relatives au marché intérieur, à la concurrence, au commerce, aux entreprises et à la recherche et développement, et de mieux tenir compte de la spécificité du secteur culturel dans la mise en œuvre de ces politiques, ainsi que dans la politique extérieure pour la conclusion de traités internationaux conformément à la convention de l'UNESCO sur la diversité culturelle, en ayant un rôle proactif et en améliorant la coopération internationale;***

Or. fr

Amendement déposé par Ruth Hieronymi

Amendement 64
Paragraphe 7 bis (nouveau)

- 7 bis. invite la Commission et les États membres à mettre en œuvre la convention de l'Unesco sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles et à tenir pleinement compte des principes qui y sont énoncés dans ses politiques tant internes qu'externes;***

Or. de

Amendement déposé par Guy Bono

Amendement 65

Paragraphe 8

8. invite la Commission à ***mettre en place une structure visant à renforcer la coordination des activités et des politiques qui ont un impact sur le secteur culturel et créatif, ainsi qu'à*** créer un Task Force pour la culture et l'économie créative afin d'explorer plus particulièrement la relation entre la culture, la créativité et l'innovation ***et de proposer des mesures concrètes*** dans le cadre des politiques communautaires;

Or. fr

Amendement déposé par Erna Hennicot-Schoepges

Amendement 66

Paragraphe 8

8. invite la Commission à procéder à la création d'une task force pour la culture et l'économie créative afin d'explorer plus particulièrement ***la contribution et l'impact directs de la culture et de la créativité sur l'innovation, la croissance économique et le développement social dans l'Union européenne;***

Or. fr

Amendement déposé par Maria Badia i Cutchet

Amendement 67

Paragraphe 8

8. invite la Commission à procéder à la création d'une task force pour la culture et l'économie créative afin d'explorer plus particulièrement la relation entre la culture, la créativité et l'innovation dans le cadre des politiques communautaires, ***task force à laquelle le Parlement européen participe,***

Or. es

Amendement déposé par Katerina Batzeli

Amendement 68

Paragraphe 8

8. invite la Commission à procéder à la création d'une task force pour la culture et l'économie créative afin d'explorer plus particulièrement la relation entre la culture, la

créativité et l'innovation dans le cadre des politiques communautaires; ***préconise également la mise en place des conditions propices à l'élaboration d'un réseau Internet culturel européen qui s'appuie entre autres sur des formes de partenariat public-privé, dans le but de renforcer l'action culturelle et créative transfrontalière d'organismes et d'entreprises et d'améliorer la diffusion des meilleures pratiques et du savoir-faire;***

Or. el

Amendement déposé par Henri Weber

Amendement 69

Paragraphe 9

9. ***demande à la Commission de garantir que l'acquis communautaire dans le domaine des droits d'auteur et des droits voisins sera conservé et qu'il demeurera en premier lieu orienté vers les créateurs;***

Or. fr

Amendement déposé par Ignasi Guardans Cambó

Amendement 70

Paragraphe 9

9. presse la Commission de repenser la question critique de la propriété intellectuelle du point de vue culturel et économique et d'inviter tous les acteurs du secteur à trouver ensemble des solutions équitables pour tous, dans un souci d'équilibre entre les possibilités d'accès aux activités et contenus culturels et la propriété intellectuelle; ***(suppression)***

Or. es

Amendement déposé par Guy Bono

Amendement 71

Paragraphe 9

9. presse la Commission, ***eu égard aux évolutions rapides des technologies et des marchés, et afin de garantir aux industries culturelles qu'elles tireront profit du développement des plates-formes numériques,*** de repenser la question critique de la propriété intellectuelle du point de vue culturel et économique et d'inviter tous les acteurs du secteur, ***notamment les opérateurs de télécommunications et les fournisseurs d'accès à l'internet,*** à trouver ensemble des solutions équitables pour ***les***

acteurs de grande ou de petite taille, dans un souci d'équilibre entre les possibilités d'accès aux activités et contenus culturels et la propriété intellectuelle, **de manière à assurer une véritable rémunération aux titulaires de droits et un choix réel aux consommateurs**; attire à ce sujet l'attention des États membres sur le fait que la criminalisation des consommateurs pour combattre le piratage numérique n'est pas la bonne solution;

Or. en

Amendement déposé par Marie-Hélène Descamps

Amendement 72

Paragraphe 9

9. presse la Commission de repenser la question critique de la propriété intellectuelle du point de vue culturel et économique et d'inviter tous les acteurs du secteur à trouver ensemble des solutions équitables pour tous **assurant aux personnes et aux entreprises qui contribuent à la création une juste rémunération**;

Or. fr

Amendement déposé par Marianne Mikko

Amendement 73

Paragraphe 9

9. presse la Commission de **s'assurer que le traitement des droits d'auteurs et des droits voisins tiennent compte principalement du créateur** et d'inviter tous les acteurs du secteur à trouver ensemble des solutions équitables pour tous, dans un souci d'équilibre entre les possibilités d'accès aux activités et contenus culturels et la propriété intellectuelle; attire à ce sujet l'attention des États membres sur le fait que la criminalisation des consommateurs pour combattre le piratage numérique n'est pas la **(suppression) solution optimale**;

Or. en

Amendement déposé par Maria Badia i Cutchet

Amendement 74

Paragraphe 9

9. presse la Commission de repenser la question critique de la propriété intellectuelle **et des droits d'auteur** du point de vue culturel et économique et d'inviter tous les acteurs du secteur à trouver ensemble des solutions équitables pour tous, dans un souci

d'équilibre entre les possibilités d'accès aux activités et contenus culturels et la propriété intellectuelle; attire à ce sujet l'attention des États membres sur **la nécessité de légiférer pour combattre** le piratage numérique, **eu égard notamment au droit des usagers au libre accès à la culture par la voie des nouvelles technologies, à condition que cela soit à des fins non lucratives;**

Or. es

Amendement déposé par Rolf Berend

Amendement 75

Paragraphe 9

9. presse la Commission de repenser la question critique de la propriété intellectuelle du point de vue culturel et économique et d'inviter tous les acteurs du secteur à trouver ensemble des solutions équitables pour tous, dans un souci d'équilibre entre les possibilités d'accès aux activités et contenus culturels et la propriété intellectuelle; **invite la Commission et les États membres à élaborer un environnement juridique solide fondé sur la protection de la propriété intellectuelle, intégrant des mesures destinées à contraindre les fournisseurs d'accès à l'internet à coopérer à la lutte contre le piratage en ligne;**

Or. en

Amendement déposé par Christa Prets

Amendement 76

Paragraphe 9

9. presse la Commission de repenser la question critique de la propriété intellectuelle du point de vue culturel et économique et d'inviter tous les acteurs du secteur à trouver ensemble des solutions équitables pour tous, dans un souci d'équilibre entre les possibilités d'accès aux activités et contenus culturels et la propriété intellectuelle; **invite également la Commission à souligner plus clairement la valeur de la création car l'artiste a le droit d'être rémunéré convenablement pour son travail;** attire à ce sujet l'attention des États membres sur le fait que la criminalisation des consommateurs pour combattre le piratage numérique n'est pas la bonne solution;

Or. de

Amendement déposé par Helga Trüpel

Amendement 77

Paragraphe 9

9. presse la Commission de repenser la question critique de la propriété intellectuelle du point de vue culturel et économique et d'inviter tous les acteurs du secteur à trouver ensemble des solutions équitables pour tous, dans un souci d'équilibre entre les possibilités d'accès aux activités et contenus culturels et la propriété intellectuelle, ***de manière à garantir une véritable rémunération aux titulaires de droits***; attire à ce sujet l'attention des États membres sur le fait que la criminalisation des consommateurs pour combattre le piratage numérique n'est pas la bonne solution;

Or. en

Amendement déposé par Claire Gibault

Amendement 78

Paragraphe 9

9. Presse la Commission de repenser la question critique de la propriété intellectuelle du point de vue culture et économique et d'inviter tous les acteurs du secteur à trouver ensemble des solutions équitables pour tous, dans un souci d'équilibre entre les possibilités d'accès aux activités et contenus culturels et la propriété intellectuelle, ***garantissant la rémunération des ayants droit ;*** attire à ce sujet l'attention des États membres sur le fait que la ***pénalisation des "professionnels du piratage" numérique serait la réponse la mieux adaptée à ce délit***;

Or. fr

Amendement déposé par Christopher Heaton-Harris

Amendement 79

Paragraphe 9

9. presse la Commission de repenser la question critique de la propriété intellectuelle du point de vue culturel et économique et ***de prendre des mesures pour répondre au problème croissant de la protection de la propriété intellectuelle contre le piratage car la propriété intellectuelle constitue la pierre angulaire des industries culturelles et permet aux personnes et aux entreprises qui contribuent à la créativité d'être rémunérées***; invite la Commission et les États membres à élaborer un ***environnement juridique solide fondé sur la protection de la propriété intellectuelle et à mettre en place tous les moyens nécessaires pour garantir le respect de celle-ci***;

Or. en

Amendement déposé par Christopher Heaton-Harris

Amendement 80

Paragraphe 9 bis (nouveau)

9 bis. presse la Commission de *contraindre* tous les acteurs du secteur à trouver ensemble des solutions équitables pour tous, dans *le but d'accroître l'offre de contenu en ligne légitime et de s'assurer que toutes les parties intéressées agissent de manière responsable; invite la Commission et les États membres, dans le cas où des solutions appropriées n'auraient pas été trouvées dans un délai raisonnable n'excédant pas un an, à adopter des mesures législatives contraignant les fournisseurs d'accès à l'internet à coopérer à la lutte contre le piratage en ligne en recourant à des technologies de filtrage propres à éviter que leurs réseaux ne soient utilisés pour porter atteinte à la propriété intellectuelle, en intervenant sur leurs réseaux pour supprimer ou bloquer le contenu qui enfreint la propriété intellectuelle et en faisant respecter les modalités et conditions contractuelles qui leur permettent de suspendre ou de résilier leurs contrats avec les abonnés qui ne respectent pas la propriété intellectuelle à plusieurs reprises ou de manière flagrante;* attire à ce sujet l'attention des États membres sur le fait que *les mesures législatives qui contraignent les fournisseurs d'accès à l'internet à coopérer à la lutte contre le piratage en ligne seraient plus efficaces que les poursuites judiciaires engagées contre les internautes qui ne respectent pas la propriété intellectuelle;*

Or. en

Amendement déposé par Christopher Heaton-Harris

Amendement 81

Paragraphe 9 ter (nouveau)

9 ter. *invite la Commission à financer des campagnes de prévention, de formation et de sensibilisation des consommateurs, et plus particulièrement des plus jeunes, sur la valeur de la propriété intellectuelle et de la créativité en général, et à encourager les consommateurs à respecter la propriété intellectuelle via notamment des programmes de formation sur la propriété intellectuelle et la valeur de la créativité intégrés dans les programmes scolaires;*

Or. en

Amendement déposé par Guy Bono

Amendement 82

Paragraphe 9 bis (nouveau)

9 bis. demande à la Commission de proposer une directive visant à protéger les artistes qui risquent de voir leurs interprétations tomber dans le domaine public de leur vivant et de considérer le désavantage compétitif de termes de protection des droits moins généreux en Europe qu'aux Etats-Unis;

Or. fr

Amendement déposé par Rolf Berend

Amendement 83

Paragraphe 9 bis (nouveau)

9 bis. invite la Commission à prendre des mesures destinées à la prévention, à la formation et à la sensibilisation des consommateurs, et plus particulièrement des plus jeunes dans les écoles, sur la valeur de la propriété intellectuelle et de la créativité en général, et à encourager les consommateurs à respecter la propriété intellectuelle;

Or. en

Amendement déposé par Ignasi Guardans Cambó

Amendement 84

Paragraphe 9 bis (nouveau)

9 bis. demande en particulier à la Commission de soutenir les efforts entrepris pour établir de nouveaux modèles d'entreprises à l'ère numérique, qui permettent au consommateur de tirer le meilleur parti des nouvelles technologies tout en préservant le droit légitime à la rémunération de la création artistique et culturelle;

Or. es

Amendement déposé par Erna Hennicot-Schoepges

Amendement 85

Paragraphe 9 bis (nouveau)

9 bis. invite la Commission à constater qu'avec Internet les modes d'usage classiques des produits et services culturels ont été bouleversés et qu'il est essentiel de veiller à un

accès sans obstacles aux contenus culturels en ligne et à la diversité des expressions culturelles au-delà de l'unique logique industrielle et commerciale, en garantissant par ailleurs la juste rémunération équitablement partagée entre toutes les catégories d'ayants droit;

Or. fr

Amendement déposé par Helga Trüpel

Amendement 86

Paragraphe 9 bis (nouveau)

9 bis. estime qu'une réforme des droits de propriété intellectuelle est cruciale pour promouvoir la créativité et favoriser l'essor des œuvres culturelles; recommande de s'inspirer de la convention de Paris comme d'une proposition pour instaurer un juste équilibre entre les intérêts des créateurs et des consommateurs;

Or. en

Amendement déposé par Marie-Hélène Descamps

Amendement 87

Paragraphe 9 bis (nouveau)

9 bis. demande à la Commission et aux Etats membres de mettre en œuvre les moyens nécessaires permettant d'assurer le respect et la protection de la propriété intellectuelle;

Or. fr

Amendement déposé par Marie-Hélène Descamps

Amendement 88

Paragraphe 9 ter (nouveau)

9 ter. presse la Commission dans la lutte contre le piratage à responsabiliser tous les acteurs impliqués, y compris les consommateurs, et à mettre en place des campagnes de sensibilisation et d'éducation;

Or. fr

Amendement déposé par Erna Hennicot-Schoepges

Amendement 89

Paragraphe 9 ter (nouveau)

9 ter. *estime par conséquent que la Commission devrait envisager de mettre en œuvre une consultation étroite réunissant l'industrie, les fournisseurs d'accès à Internet, les consommateurs, les concepteurs de sites P2P, toutes les catégories d'ayants droit et toutes les autres parties prenantes afin de considérer plus ouvertement les nouveaux modes de consommation et les usages qu'ils engendrent, dans l'objectif de mettre en place des modèles pérennes et légaux de distribution et d'usage des nouveaux produits et services en ligne;*

Or. fr

Amendement déposé par Maria Badia i Cutchet

Amendement 90

Paragraphe 10

10. *(suppression)* demande au Conseil, à la Commission et aux États membres *d'encourager* des formes de financement du secteur public et public-privé, et *de mettre à l'étude l'instauration d'un* cadre réglementaire et fiscal *en faveur des* industries culturelles;

Or. es

Amendement déposé par Ignasi Guardans Cambó

Amendement 91

Paragraphe 10

10. considère indispensable le financement adéquat des industries culturelles et créatives et demande au Conseil, à la Commission et aux États membres de prendre des mesures qui s'imposent, en préconisant des formes *mixtes (publiques et privées)* de financement *et de garantie financière* et en instaurant un cadre réglementaire et fiscal favorables aux industries culturelles;

Or. es

Amendement déposé par Ruth Hieronymi

Amendement 92

Paragraphe 10

10. considère indispensable le financement adéquat des industries culturelles et créatives, ***ainsi que des communautés de créateurs***, et demande au Conseil, à la Commission et aux États membres de prendre les mesures qui s'imposent, en préconisant des formes de financement du secteur public et public-privé, et en instaurant un cadre réglementaire et fiscal favorables aux industries culturelles ***et aux communautés de créateurs***;

Or. en

Amendement déposé par Guy Bono

Amendement 93

Paragraphe 10

10. considère indispensable le financement adéquat des industries culturelles et créatives et demande au Conseil, à la Commission et aux États membres de prendre des mesures qui s'imposent, en préconisant des formes de financement du secteur public et public-privé, et ***en faisant la promotion d'un*** cadre réglementaire et fiscal favorables aux industries culturelles, ***plus particulièrement l'application de crédits d'impôts et de taux réduits de TVA à tous les produits culturels, incluant les œuvres en ligne***;

Or. fr

Amendement déposé par Christopher Heaton-Harris

Amendement 94

Paragraphe 10

10. considère indispensable le financement adéquat des industries culturelles et créatives et demande au Conseil, à la Commission et aux États membres de prendre les mesures qui s'imposent, en préconisant des formes de financement du secteur public et public-privé, et en instaurant un cadre réglementaire et fiscal favorables aux industries culturelles, ***notamment en prévoyant des déductions fiscales pour leurs investissements***; invite en outre la Commission et les États membres à supprimer le régime de TVA actuel qui donne lieu à des discriminations entre les divers produits culturels en appliquant un taux réduit de TVA à tous les produits culturels;

Or. en

Amendement déposé par Helga Trüpel

Amendement 95

Paragraphe 10 bis (nouveau)

10 bis. souligne l'importance que revêtent, pour le secteur européen de la création, des infrastructures gratuites dans le domaine de l'information fondées sur des modèles de participation ouverte et des normes ouvertes, comme le World wide web, et demande à la Commission de présenter une stratégie visant à mettre en place des infrastructures de l'information qui soient plus ouvertes et interopérables;

Or. en

Amendement déposé par Claire Gibault

Amendement 96

Paragraphe 10 bis (nouveau)

10 bis. considère que l'essor des industries culturelles dépend dans une large mesure des possibilités d'une mobilité transfrontalière sans heurts et réitère à cet égard ses demandes formulées dans sa résolution précitée sur le statut social des artistes;

Or. fr

Amendement déposé par Helga Trüpel

Amendement 97

Paragraphe 11

11. considère que l'essor des industries culturelles dépend dans une large mesure des possibilités d'une mobilité transfrontalière sans heurts et réitère à cet égard ses demandes formulées dans sa résolution précitée sur le statut social des artistes;

Or. en

Amendement déposé par Maria Badia i Cutchet

Amendement 98

Paragraphe 11

11. estime nécessaire que les Fonds structurels prennent en considération le développement des industries culturelles et créatives et réitère sa demande à la Commission de présenter une étude sur l'impact des financements des Fonds structurels dans le secteur éducatif et culturel,

Amendement déposé par Guy Bono

Amendement 99

Paragraphe 11

11. estime nécessaire que les fonds structurels, ***les programmes destinés aux PME ainsi que le 7ème programme-cadre de recherche et développement accordent une place particulière au développement*** des industries culturelles et créatives, et réitère sa demande à la Commission de présenter une étude sur l'impact des financements des fonds structurels dans le secteur culturel ***ainsi que des fonds de recherche et développement***;

Or. fr

Amendement déposé par Katerina Batzeli

Amendement 100

Paragraphe 11

11. estime nécessaire que les fonds structurels accordent une place particulière au développement ***et au financement suffisant*** des industries culturelles et créatives, ***y compris des petites et moyennes entreprises du secteur***, et réitère sa demande à la Commission de présenter une étude sur l'impact des financements des fonds structurels dans le secteur culturel,

Or. el

Amendement déposé par Guy Bono

Amendement 101

Paragraphe 11 bis (nouveau)

- 11 bis. appelle la Commission à promouvoir l'accès aux industries culturelles en ce qui concerne les programmes d'assistance technique avec les pays tiers notamment avec la Chine, l'Inde mais aussi l'Amérique Latine;***

Or. fr

Amendement déposé par Guy Bono

Amendement 102

Paragraphe 11 ter (nouveau)

11 ter. demande à la Commission d'encourager et soutenir les partenariats entre le secteur des industries culturelles et les secteurs des technologies de l'information et de la communication afin de favoriser les synergies entre créativité et innovation dans le contexte de la stratégie de Lisbonne;

Or. fr

Amendement déposé par Helga Trüpel

Amendement 103

Paragraphe 11 bis (nouveau)

11 bis. attire l'attention de la Commission sur le fait que la communication au moyen de l'internet a été menacée récemment en Birmanie et l'invite instamment à prendre les mesures qui s'imposent pour préserver la diversité des chaînes de médias et développer les réseaux maillés sans fil, et ce afin de contribuer à la défense d'une société ouverte;

Or. en

Amendement déposé par Guy Bono

Amendement 104

Paragraphe 12

12. demande à la Commission de réfléchir à la possibilité de mettre en place un programme similaire au programme MEDIA adapté au secteur de la musique et de l'édition, ***afin de faciliter la distribution transnationale des œuvres, et, en préalable, de mettre en place dans le programme "Culture" un mécanisme permettant aux industries culturelles non audiovisuelles d'avoir accès aux financements communautaires pour des actions de promotions du livre (stand commun lors de foire du livre etc.), mais également des actions de promotion en faveur de la musique et de la formation professionnelle;***

Or. fr

Amendement déposé par Katerina Batzeli

Amendement 105

Paragraphe 12

12. demande à la Commission de réfléchir à la possibilité de mettre en place un programme similaire au programme MEDIA adapté au secteur de la musique et de l'édition, ***ainsi qu'un programme similaire au programme ERASMUS pour favoriser la mobilité des artistes et des spécialistes de la culture, et de mener à bien les procédures en vue de la mise en oeuvre de l'initiative relative à la Bibliothèque numérique européenne;***

Or. el

Amendement déposé par Ignasi Guardans Cambó

Amendement 106

Paragraphe 12

12. demande à la Commission de réfléchir à la possibilité de mettre en place un programme ***d'encouragement et de soutien au secteur de la musique et de l'édition à la lumière de l'expérience acquise avec le programme MEDIA;***

Or. es

Amendement déposé par Maria Badia i Cutchet

Amendement 107

Paragraphe 12

12. demande à la Commission de réfléchir à la possibilité de mettre en place un programme similaire au programme MEDIA adapté au secteur de la musique, ***du théâtre*** et de l'édition,

Or. es

Amendement déposé par Ignasi Guardans Cambó

Amendement 108

Paragraphe 13

supprimé

Or. es

Amendement déposé par Katerina Batzeli

Amendement 109
Paragraphe 13

13. invite **la Commission et** les États membres à accroître le montant des aides à la traduction car les budgets attribués aux programmes culturels européens ne sont pas à même de pouvoir réaliser les objectifs ambitieux qu'ils décrivent;

Or. el

Amendement déposé par Christa Prets

Amendement 110
Paragraphe 13

13. invite les États membres à accroître le montant des aides à la traduction car les budgets attribués aux programmes culturels européens ne sont pas à même de pouvoir réaliser les objectifs **(suppression)** qu'ils décrivent;

Or. de

Amendement déposé par Ignasi Guardans Cambó

Amendement 111
Paragraphe 14

14. estime qu'il est **essentiel que les différents instruments de soutien de la culture et des industries culturelles visent dans une large mesure à améliorer la qualification, l'apprentissage et la formation des artistes et d'autres professionnels liés au secteur culturel;**

Or. es

Amendement déposé par Guy Bono

Amendement 112
Paragraphe 14

14. estime qu'il est nécessaire d'encourager le secteur des industries culturelles et créatives via une amélioration des systèmes de qualification, d'apprentissage et de formation, **notamment en cherchant à former les étudiants dans les disciplines culturelles et**

artistiques à avoir une formation qui les prépare à la vie professionnelle, ainsi qu'en stimulant une meilleure synergie entre les entreprises du secteur et les écoles, et à encourager le rapprochement des écoles et institutions des États membres œuvrant déjà dans ce sens;

Or. fr

Amendement déposé par Katerina Batzeli

Amendement 113

Paragraphe 14

14. estime qu'il est nécessaire d'encourager le secteur des industries culturelles et créatives *par l'introduction de l'enseignement artistique et culturel à tous les niveaux de l'enseignement et par l'amélioration des systèmes de qualification, d'apprentissage et de formation;*

Or. el

Amendement déposé par Maria Badia i Cutchet

Amendement 114

Paragraphe 14

14. estime qu'il est nécessaire d'encourager le secteur des industries culturelles et créatives via une amélioration des systèmes de qualification, d'apprentissage et de formation *des artistes et des créateurs et de progresser sur la voie de la reconnaissance mutuelle des qualifications et du respect des objectifs de Bologne pour parvenir à un véritable espace européen de l'éducation;*

Or. es

Amendement déposé par Christa Prets

Amendement 115

Paragraphe 14

14. estime qu'il est nécessaire d'encourager le secteur des industries culturelles et créatives via une amélioration des systèmes de qualification, d'apprentissage et de formation, *ainsi que par la reconnaissance sociale des diplômés sanctionnant des études dans le secteur artistique,*

Or. de

Amendement déposé par Erna Hennicot-Schoepges

Amendement 116

Paragraphe 14 bis (nouveau)

14 bis. souligne la nature spécifique de certains métiers et savoir-faire dans les secteurs culturels, créatifs et artisanaux, dont il faut assurer la pérennité par des mécanismes de transfert de connaissance adéquats;

Or. fr

Amendement déposé par Erna Hennicot-Schoepges

Amendement 117

Paragraphe 14 ter (nouveau)

14 ter. invite la Commission et les Etats membres à prendre les mesures appropriées pour la valorisation des savoir-faire traditionnels afin d'encourager la mobilité et de faciliter l'accès à l'emploi des professionnels des secteurs concernés dans l'UE;

Or. fr

Amendement déposé par Guy Bono

Amendement 118

Paragraphe 15

15. appelle les États membres et leurs collectivités locales à **assurer une meilleure communication entre les industries de la création et les organismes financiers grâce au développement** des services de consultation en gestion d'entreprise, de conseils financiers, d'information et de formation pour les petites entreprises, les entrepreneurs et les artisans du secteur culturel et créatif,

Or. en

Amendement déposé par Guy Bono

Amendement 119

Paragraphe 15 bis (nouveau)

15 bis. invite instamment la Commission à procéder à un réexamen des politiques en matière de concurrence et à étudier de nouvelles lignes directrices qui tiennent

compte des spécificités du secteur créatif et culturel, et plus particulièrement du rôle clé des acteurs de plus petite taille et de la nécessité d'assurer des conditions égales de concurrence pour offrir un accès au marché à tous les acteurs, quelle que soit leur taille, afin de faciliter un accès juste et équitable à la production, à la diffusion, à la distribution et à la jouissance des expressions culturelles;

Or. en

Amendement déposé par Rolf Berend

Amendement 120
Paragraphe 16

supprimé

Or. de

Amendement déposé par Claire Gibault et Ignasi Guardans Cambó

Amendement 121
Paragraphe 16

supprimé

Or. es

Amendement déposé par Maria Badia i Cutchet

Amendement 122
Paragraphe 16

supprimé

Or. es

Amendement déposé par Guy Bono, Christa Prets

Amendement 123
Paragraphe 16

16. suggère au Conseil et à la Commission *de maximiser l'utilisation des financements offerts par la Banque européenne d'investissement et par le Fonds européen*

d'investissement, ainsi que d'examiner l'opportunité de la création d'une Banque des Industries créatives spécialisée dans l'investissement dans les entreprises culturelles et créatives;

Or. fr

Amendement déposé par Ruth Hieronymi

Amendement 124

Paragraphe 16 bis (nouveau)

16 bis. rappelle à la Commission et aux États membres la position qu'ils ont adoptée jusqu'à présent, dans le cadre des négociations commerciales internationales, à l'égard des services audiovisuels et les invite, dans le cadre des négociations OMC et AGCS, à ne proposer aucune offre et à ne présenter aucune demande de libéralisation des services audiovisuels, et à exclure ces derniers de l'application de la cause de la nation la plus favorisée;

Or. de